

Nos partenaires économiques



Annonces

Vous êtes diplômé(e) membre de l'ADASUM et désirez faire valoir vos services ou ceux de votre entreprise, vous pouvez vous annoncer dans le Bulletin et soutenir ainsi les activités de l'ADASUM. Pour toute information communiquez avec nous : najia.hachimi@videotron.ca

Nouvelles du DASUM

Nous sommes heureux de vous confirmer la nomination de M. Renaldo Battista au titre de directeur du Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal.

M. Renaldo Battista prend ses fonctions dès janvier 2004 et succède ainsi à M. Charles Tilquin qui nous a quitté l'été dernier pour sa retraite.

Dans l'attente de le lire sous peu dans le Bulletin, nous lui souhaitons la bienvenue au DASUM et du succès dans les défis qu'il aura à relever dans ses nouvelles fonctions.

La rédaction

Sommaire

Nouvelles du DASUM	1
Actualité	2
Forum d'échange	3
Dossier Recherche.....	7

Avis de changement d'adresse

Pour ceux qui changent d'organisation ou de fournisseur internet, n'oubliez pas de nous transmettre votre nouvelle adresse électronique afin de continuer à recevoir le Bulletin : Najia.Hachimi@videotron.ca

Actualité :

Rendez-vous annuel du personnel d'encadrement 2003 *Au-delà du titre : Gestionnaire, une profession*

Le 19 novembre dernier se tenait le rendez-vous annuel du personnel d'encadrement. Le thème de cette année venait compléter un cycle de trois ans sur le renouvellement des effectifs d'encadrement et la gestion du réseau de la santé et des services sociaux.

M. Jacques Larouche, sous-ministre adjoint à la direction du personnel réseau du Ministère de la Santé et des services sociaux, a ouvert la journée en nous rappelant les enjeux auxquels font face les cadres du réseau :

- Le gestionnaire doit être définisseur et porteur de valeurs fortes : service, rigueur, transparence, reddition de compte, solidarité réseau;
- Le gestionnaire doit continuer à bâtir une crédibilité d'influence auprès de la population; pour cela il est important de se donner un sens et une raison d'être dans l'établissement de relations claires et harmonieuses, franches et intègres avec le personnel;
- Le gestionnaire doit continuer à être un leader dans l'accompagnement du changement dans le réseau;
- Le gestionnaire doit jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire en maintenant un climat sain;
- Dans les milieux, il va falloir se doter de systèmes d'information intégrés de planification de main-d'œuvre et adopter des processus intégrés de gestion des ressources humaines;
- Le gestionnaire doit jouer un rôle de catalyseur.

Durant la journée nous avons pu partager et échanger les points de vue avec l'accompagnement des illustres conférenciers suivants :

Laurent Laplante, commentateur et auteur : « Gérer, c'est tout choisir »,

Benoit Tremblay, professeur agrégé et Guy Archambault, professeur honoraire, HEC :
« Transformer les conceptions du métier de gestionnaires Les retombées d'une formation en gestion »

M. Daniel Maltais, Professeur, ENAP « Être cadre dans le secteur public : Une profession, mais peut-être une vocation avant tout ? »

Vous pouvez lire les présentations des conférenciers sur le site suivant :

www.Rendez-vous-annuel.gc.ca

Najia Hachimi-Idrissi

Forum d'échange

En continuité avec le Bulletin précédent nous vous présentons deux articles élaborant sur les deux positions qui ont été exprimés au sujet du statut de professionnel des gestionnaires en santé et services sociaux.

Être ou ne pas être

... membre d'un ordre professionnel de la gestion?
Telle est la question!

Par Micheline Séguin Bernier M.Sc., Adm.A., C.M.C., Dt.P.

Dans un contexte où la gestion des établissements de santé au Québec est constamment questionnée, où le débat public / privé refait surface, être membre d'un ordre professionnel est garant de la compétence de ce membre. Comme le mentionne Glouberman et Mintzberg ¹ « *Être un professionnel signifie avoir l'aptitude à utiliser un grand nombre de connaissances et d'habilités reconnues et complexes* ». Il est donc important que la structure même de la pratique de gestionnaires soit déterminée par des normes professionnelles comme il est exigé pour l'exercice d'une profession de la santé et des affaires (notaire, avocat, comptable etc.).

Suite à la parution du Bulletin de l'ADMASUM de mai dernier, plusieurs diplômés ont émis des commentaires. Il est relaté l'importance de la reconnaissance de l'expertise professionnelle des gestionnaires du réseau, l'augmentation de la qualité du travail des gestionnaires et la formation continue. De plus il est mentionné que l'appartenance à un ordre professionnel devrait être valorisé par l'exigence du titre professionnel lors de l'affichage de poste. « *Il est temps qu'on reconnaisse que l'on ne s'improvise pas gestionnaire* ».

Le Code des professions établit la principale fonction d'un ordre professionnel comme étant d'assurer la protection du public et à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Donc seul un membre d'un ordre professionnel peut porter le titre et utiliser les lettres pouvant l'identifier comme membre de cet ordre.

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (OAAQ) a développé une spécialisation professionnelle en gestion des services de santé et des services sociaux. À titre de membres agréés, ces administrateurs et gestionnaires se soumettent volontairement à des exigences élevées en matière de gestion. Un partenariat a été créé avec le Collège canadien des directeurs de services de santé et l'OAAQ afin d'offrir au Québec le seul programme de certification basé sur les compétences professionnelles des directeurs de services de santé.

¹ Glouberman S., Mintzberg H., *Gérer les soins de santé et le traitement de la maladie*, Revue Gestion, volume 27, numéro 3, automne 2002

Le Bulletin

Journal de l'association des diplômés en administration de la santé de l'Université de Montréal

La mission de la spécialité Santé au sein de l'OAAQ consiste à promouvoir l'identité professionnelle, le développement et la spécialisation dans le domaine de la gestion des services de santé et services sociaux au Québec, conformément aux mandats de l'OAAQ et du Collège canadien des directeurs de services de santé et à l'application des principes de saine gestion.

La reconnaissance professionnelle Adm.A., CHE, est la seule qui existe dans le domaine de la santé et des services sociaux. Être membre des deux organismes signifie sans équivoque adhérer à des standards professionnels élevés en matière de gestion, signe d'un engagement envers la profession et le public.

La saine gestion

Le *Guide de l'administrateur agréé, Principes et normes de saine gestion*² identifie l'administrateur agréé comme le professionnel de l'administration dont la formation universitaire et l'expérience confirment sa compétence à administrer les ressources qui lui sont confiées et à contribuer efficacement au développement de l'entreprise ou de l'organisation qui bénéficie de ses services, et qui est inscrit au tableau des membres de l'Ordre professionnel des administrateurs agréés.

De plus, la saine pratique de gestion est définie comme l'ensemble des actes administratifs posés en respect des normes et des principes d'administration. La transparence, la continuité, l'efficacité, l'équilibre, l'équité et l'abnégation constituent les valeurs de l'Ordre alors que l'engagement, l'intégrité, l'acquisition continue du savoir, l'excellence et la collaboration sont les valeurs du Collège. Elles doivent servir de modèle et d'idéal à l'administrateur dans l'exercice de ses fonctions.

La science de l'administration est en constante évolution et il est difficile, voire impossible, de cerner toutes les dimensions humaines, sociales et culturelles qui motivent l'administrateur à poser tel ou tel acte administratif. Cependant, dans un contexte où une action administrative est entreprise au nom d'un tiers par un administrateur qui le représente ou le remplace, la simple morale ne suffit plus à justifier cet acte.

Les avantages d'être membre Adm.A., CHE

Le Collège canadien des directeurs de services de santé et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec peuvent vous soutenir pour garder votre carrière sur la bonne voie en facilitant la mise à jour des compétences. Les codes d'éthique respectifs, reconnus dans le milieu de la gestion, définissent clairement les paramètres à l'intérieur desquels les gestionnaires peuvent être plus efficaces pour résoudre les problèmes à caractère éthique. Une grille de compétences des directeurs de services de santé soutient les programmes de perfectionnement professionnel.

² Ordre des Administrateurs agréés, *Guide de l'administrateur agréé, principes et norme de saine gestion*. Publications CCH/FM Ltée. Mise à jour annuelle.

Le réseautage, le soutien par les pairs

La spécialité Santé au sein de l'OAAQ présente un carrefour d'échange et d'entraide. Le réseau ouvre la possibilité de développer des liens entre différents regroupements de professionnels de la santé, favorisant ainsi non seulement de nouvelles occasions de communication, mais également l'émergence de nouveaux modes de communication.

En étant membre de l'OAAQ et du Collège vous recevrez la revue officielle de *Forum Gestion des soins de santé* du Collège canadien des directeurs de santé. Cette publication favorise une analyse rigoureuse de questions associées aux progrès récents des théories et de la pratique de la gestion des services de santé dans le contexte canadien. Vous recevrez aussi les *Principes de saine gestion généralement reconnus* de l'Ordre.

Le gestionnaire et La protection des citoyens

Par Denys Labrecque, Président, Présence-Famille

Si on regarde le sujet du point de vue historique, on peut dire qu'il a fait et continue de faire couler beaucoup d'encre. Il a engendré un nombre effarant de prises de positions sur le sujet. Seul le politique a eu le dernier mot. En effet qu'est-ce qui distingue le mécanicien du comptable dans l'objectif de protection du citoyen? Ce dernier a trois (3) titres à usage et pratique exclusifs (CA, CGA, CMA). Pas un, trois. Le mécanicien, aucun. Et pourtant s'il oublie quelques boulons, vous perdez votre roue et peut-être la vie. Pourquoi les vétérinaires et pas les ostéopathes? Les évaluateurs agréés et pas les informaticiens? Premier arrivé premier reconnu? Vous connaissez sûrement des exemples questionnables.

On peut donc s'entendre que tout cela n'est pas vilain mais reste bien relatif.

L'aspect économique est également intéressant. On ne peut nier que le corporatisme rend plus facile les échanges. Une activité économique professionnelle organisée permet de mieux vérifier, corriger, évaluer, rassembler et donner une cohérence aux membres. Prenons les avocats. Les firmes peuvent facilement s'associer internationalement en connaissance de cause. Le risque est grandement diminué en connaissant les règles de jeu du voisin. Le corporatisme est une assurance. Mais la protection du citoyen devient un sous objectif. Et malheureusement le leurre coûte cher au citoyen. La disparition scandaleuse de Enron et Worldcom aux États-Unis en sont des exemples : dans ces cas ce sont les firmes comptables qui n'ont pas dénoncées les pratiques frauduleuses et ont elles-mêmes fait faillites. Nous avons nos exemples chez nous. Soixante de nos médecins sont sous surveillance...Combien d'autres le devraient? On ne peut pas faire mieux. Le budget ne peut servir qu'à de la surveillance. C'est vrai. Mais la protection du citoyen doit-elle suivre le baromètre budgétaire du groupe?

Le Bulletin

Journal de l'association des diplômés en administration de la santé de l'Université de Montréal

Si le pouvoir politique est déterminant et parfois salutaire car les tenants sont des élus, le pouvoir créé par l'appartenance à la corporation est plus pernicieux. Il permet à des non élus à un petit groupe de décider de l'offre de service. Et de sa rareté. Pouvoir douloureux qui nous prive du savoir et de la compétence. Qui fait du statut un élément d'exclusion : Je sais versus tu ne sais pas. Ce qui rend encore plus difficile l'organisation des échanges humains.

Ces pratiques pouvaient être nécessaires autrefois mais avec tous les organismes susceptibles de mieux prendre la relève, ne vaut-il pas mieux laisser une chance à l'innovation qui pourrait être meilleure porteuse de l'objectif?

Revenons maintenant au questionnement lancé dans nos rangs.

Et que je traduis ainsi : « Qu'est-ce que la société peut gagner à ce que nos gestionnaires du réseau de la santé soient ou non reconnus en corporation? Qu'avons-nous à y gagner nous-mêmes? »

Le citoyen veut des services de qualité, des soins accessibles et du monde qui sent l'humanité. Vous avez bien lu. Du monde qui sent l'humanité ça veut dire ouvert, compréhensif, jovial, sécurisant mais aussi sérieux, attentionné et efficace. Le gestionnaire, le vrai, celui qui a les coudées franches doit répondre à la bonne gestion des ressources : « the right man on the right pitch at the right time ». Peut-il réellement le faire dans le réseau de la santé? N'est-il pas déjà entouré de directives budgétaires, environnementales, disciplinaires, associatives et autres qui le contraignent dans ses interventions dont pourrait bénéficier le patient? Est-ce par la venue du corporatisme de nos administrateurs que ce dit patient y trouverait son compte?

A mon avis en passant à des priorités plus évidentes d'abord, il sera mieux servi. On verra par la suite.

Pour chacun de nous maintenant : pouvons-nous perdre cette liberté devenue minimale? Déjà qu'une partie de la gent administrative possède un titre à pratique et usage exclusif pour lequel une grande énergie a été déployée, voudrait-on les laisser de côté et se priver de leurs compétences en leur exigeant un autre titre? La réalité de tous les jours ne nous ferait-elle pas chavirer devant des situations comme « Quelle serait la sanction corporative faite à un gestionnaire qui a préféré donner préséance à la règle budgétaire dictée par le ministère plutôt qu'au maintien du service d'oncologie » disons? Qui déciderait de quoi ?

La corporation c'est aussi le mandat de garder à jour les connaissances du membre par la formation. Mais une formation dirigée à ce niveau n'est-elle pas risquée? Toute formation est pertinente et un bon gestionnaire n'attend pas d'avoir une loi du 1% pour faire une mise à jour de ses connaissances et parfois sa seule pratique est une autre forme d'apprentissage et d'acquisition de connaissances. Alors?

Dans ma vision de cet art et science qu'est l'administration, je préfère laisser le libre arbitre à ceux que je sers plutôt qu'à une corporation même si elle a les meilleures intentions.

Dossier Recherche

FORCES

Programme de formation en recherche pour cadres qui exercent en santé

Le programme FORCES en est un de transfert de connaissances qui vise à permettre aux gestionnaires du système de santé acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail quotidien en haussant le nombre de décisions fondées sur des données probantes.

La formation qui s'échelonne sur deux ans est destinée aux gestionnaires intermédiaires et supérieurs des établissements de santé. Les établissements d'attache de qui ils relèvent doivent s'engager à endosser leur formation et à les soutenir tout au long des deux années de formation, de même qu'à multiplier les occasions d'intégrer les connaissance acquises au sein de leur milieu.

Le programme FORCES sera appuyé dans son fonctionnement par un Conseil consultatif présidé par le Dr. Jean Rochon.

Je vous invite à visiter le site de la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé (www.fcrss.ca/forces) qui administre le programme pour en savoir davantage. Vous y trouverez un document explicatif assez détaillé qui devrait répondre à plusieurs de vos questions.

La rédaction